

Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie

AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLUTION VM-CCU 2002-G-06

item: 5.2
Dossier no: 1020545086
Objet: ARTICLE 89 DE LA CHARTE
Endroit: Avenue des pins - Stade Percival Molson

Présentation du dossier: Clément Charette

Interventions du requérant: Aucune

Description du projet: Projet d'agrandissement du stade Percival Molson de l'Université McGill notamment par l'ajout de gradins au-dessus des gradins actuels dans la portion sud (attenante au gymnase Sir Arthur Currie).

Enjeux particuliers: Localisation dans le site du patrimoine du mont Royal.

Recommandation:

CONSIDÉRANT: la situation problématique créée par la proximité des estrades projetées avec les immeubles résidentiels de plus faible gabarit de l'avenue des Pins ;

CONSIDÉRANT : la nécessité de compléter les études d'intégration visuelle notamment par l'identification de points de vue sur l'avenue des Pins, en provenance de l'ouest;

CONSIDÉRANT : les impacts appréhendés sur la circulation lors de la tenue de parties ;

Par conséquent, il est:

Proposé par: M. Ron Rayside
Appuyé par: Mme Géraldine Stringer
Et résolu: unanimement.

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE TRANSMETTRE LE PRÉSENT PROJET AU CONSEIL DE VILLE POUR SON APPROBATION EN VERTU DE L'ARTICLE 89 DE LA CHARTE DE LA VILLE, INCLUANT SA PRÉSENTATION À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL AUX CONDITIONS SUIVANTES :

QUE LE PROJET SOIT RÉVISÉ DANS SA PORTION OUEST DE FAÇON À MITIGER LES IMPACTS DES GRADINS SUR LES IMMEUBLES DE L'AVENUE DES PINS, PAR EXEMPLE EN RÉDUISANT LA LARGEUR DES GRADINS DANS CETTE PARTIE ;

**QUE LA GESTION DES DÉPLACEMENTS SOIT ÉTUDIÉE EN CONCERTATION AVEC LE CENTRE DE
GESTION DES DÉPLACEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE, EN AMÉLIORANT
ÉGALEMENT LA DIFFUSION DE L'INFORMATION RELATIVE À LA TENUE DES PARTIES.**

Président

Secrétaire

Robert Laramée

Gilles Dufort

Formulée le 27 juin 2002

Préparée le 27 juin 2002

Signée le 2 juillet 2002.

AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLUTION VM-CCU-2002-E-21

Item numéro : 6.1
Dossier numéro : 1020545086
Objet : AVIS PRÉLIMINAIRE
Endroit : 475, avenue des Pins Ouest (Stade Percival Molson)

Présentation du dossier : Clément Charette

Interventions du requérant : Aucune

Description du projet : Projet d'agrandissement du stade Percival Molson par l'ajout de gradins additionnels du côté sud

Enjeux particuliers : --

Recommandation :

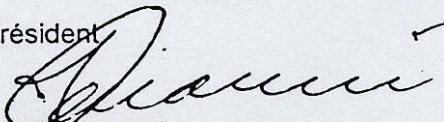
CONSIDÉRANT : la localisation du projet dans le site du patrimoine du mont Royal;
CONSIDÉRANT : que les impacts du projet quant à son intégration au secteur n'ont pas été démontrés à la satisfaction du comité (simulations visuelles limitées);
CONSIDÉRANT : que les impacts du projet en ce qui concerne la circulation, le stationnement et le bruit n'ont encore pas été déposés.

Par conséquent, il est :

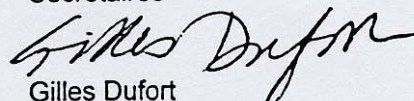
Proposé par M. Bernard Hogue
Appuyé par M. Ron Rayside
Et résolu unanimement

QUE LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME REPORTE L'ÉTUDE DE LA DEMANDE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, LORSQUE LES ÉTUDES D'IMPACT RELATIVES À LA CIRCULATION, AU STATIONNEMENT, AU BRUIT ET À L'INTÉGRATION VISUELLE DU PROJET AURONT ÉTÉ DÉPOSÉES.

Président


Robert Laramée

Secrétaires


Gilles Dufort
Michèle Savard

Formulée le 16 mai 2002
Préparée le 23 mai 2002
Signée le 24 mai 2002

2. Demande de permis (suite)

2.3	Bâtiment visé :	Université McGill Centre Percival-Molson
	Statut :	Inclus dans le site du patrimoine du mont Royal
	Objet :	Ajout de gradins du côté sud
	Présentation :	M. Clément Charette, préposé à l'émission des permis Service du développement économique et urbain

Monsieur Charette fait une présentation du projet en utilisant un ordinateur portable et il exhibe un croquis représentant les travaux projetés. Le projet vise à démolir deux mille sièges existant sur le flanc sud et à construire six mille sièges additionnels à la place. La hauteur proposée dépassera la hauteur prescrite par la réglementation et c'est pourquoi, un règlement particulier devra être adopté et le règlement d'urbanisme modifié.

Le Service du développement économique et urbain attend plusieurs études de la part de l'université avant de se prononcer et il est d'avis que les plans qui lui ont été soumis ne sont pas suffisamment précis. Il s'inquiète d'autre part de la hauteur à laquelle culmineront les nouveaux gradins et de leur impact sur les résidences avoisinantes.

Le Comité réserve son avis dans le présent dossier et demande à revoir le projet.

**Rehaussement des gradins sud du Stade Percival Molson – 475 Avenue des Pins
Ouest - article 89 1° de la charte - 1020545086
Arrondissement : Ville-Marie**

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 12 JUILLET 2002

Après avoir pris connaissance de la proposition, le Comité formule les recommandations et commentaires suivants :

Le projet qui consiste à démolir quelque 2 000 places pour en reconstruire 6 000 permettra de porter le nombre total de sièges du stade de 20 000 à 24 000. Le Comité est d'avis que le projet devrait être l'occasion d'améliorer les relations qu'entretient le stade avec son voisinage. Le Comité s'inquiète notamment de l'accès qu'il considère inadéquat.

L'intégration de gradins supplémentaires doit être évaluée tant en fonction des impacts qu'aura la nouvelle structure sur les vues de la montagne depuis la ville qu'en fonction de ses relations avec les bâtiments qui le bordent. À ces considérations s'ajoutent la prise en compte des aspects fonctionnels associés aux activités se déroulant dans le stade : les impacts du bruit produit lors des joutes tant par les appareils d'amplification que par la foule, les impacts de l'éclairage du stade ainsi que les impacts sur la circulation et le stationnement dans le secteur.

Si le Comité considère acceptable le projet du point de vue de son intégration urbaine, il n'est pas satisfait de la rencontre des nouveaux gradins et des bâtiments de typologie résidentielle situés sur l'avenue des Pins. Les gradins viennent écraser ces bâtiments de faible gabarit qui souffrent déjà de conditions d'ensevelissement difficiles. Un effort supplémentaire d'intégration doit être réalisé afin d'atténuer la confrontation trop sévère des échelles de ces deux types de bâti. Le décroché dans la partie supérieure ouest des gradins sud ne constitue pas une mesure d'harmonisation suffisante ni élégante. Le Comité recommande plutôt d'explorer les possibilités de reconfiguration des gradins sud en soustrayant une partie des gradins additionnels du côté sud-ouest et en redistribuant ces places en rehaussant légèrement la partie centrale. Une solution équilibrée demeure donc à mettre au point qui saura réconcilier de façon optimale les volumes tant à l'échelle de la ville qu'à celle du voisinage immédiat. De l'avis du Comité, une révision du traitement de cette interface s'impose.

**Rehaussement des gradins sud du Stade Percival Molson – 475 Avenue des Pins
Ouest - article 89 1° de la charte - 1020545086
Arrondissement : Ville-Marie**

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 12 JUILLET 2002

Le traitement du dessous des gradins devra également faire l'objet d'une attention particulière. Le Comité mentionne qu'il existe des finis qui réfléchissent la lumière favorisant la création d'un micro-climat plus agréable. Le projet devra aussi améliorer les espaces entre les gradins et le reste du site, en particulier l'accès à partir de l'avenue des Pins.

Des efforts significatifs semblent avoir été consentis à l'atténuation des impacts dus aux bruit, à l'éclairage et à la circulation. Selon les informations obtenues, une amélioration des conditions résultera des modifications qui seront apportées.

Enfin, le Comité constate que les modifications apportées consistent également à ajouter une série de loges dans un stade qui n'en comportait pas auparavant. Il s'inquiète que ce geste transforme la personnalité du stade qui est reconnu pour son caractère populaire et convivial.

Préparé par :

Élaine Gauthier
Secrétaire

Le 16 juillet 2002

Approuvé par :

Julia Gersovitz
Vice-présidente

Le 16 juillet 2002